

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des
Services Techniques

U18

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICHI, Yasmine ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Alexandre CANTEAU, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Adhésion au SIGEIF de la communauté de commune de la Vallée de l'Oise et des trois forêts (95) au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, (CGCT) et notamment son article L2224-37 permettant le transfert de la compétence infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L2224-31

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par l'arrêté interprefectoral n° 2014342-0031 en date du 8 decembre 2014 et notamment leur article3 autorisant l'administration de nouvelles collectivités dans le périmètre du sigEIF.

Vu l'article 2.04 de ces statuts habilitant le sigEIF à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matiere d'IRVE.

Vu la deliberation n° 22-30 du comitè d'aministration du SIGEIF en date du 27 juin 2022 autorisant l'adhésion de la communauté de commune de la Vallée de l'oise et des trois forets (95) au titre de la competance infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1:

Approuve l'adhésion de la communauté de commune de la Vallée de l'oise et des trois forets (95) au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) au titre de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022